

ARLES - ASSOCIATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Lundi 2 décembre 2024

En présentiel à la Maison de la vie associative (salle Auditorium)

Le 2 décembre 2024 à 18 heures 30, les membres de l'association dénommée Arles-Associations dont le siège social est au 3 boulevard des Lices à Arles (13200) se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidente de l'association conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Mme Danielle VALETTE, présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, M. Thierry DESCLAUX, secrétaire de l'association.

La présidente remercie les personnes présentes ainsi que Mme Mandy GRAILLON représentant monsieur le maire, empêché. Elle adresse également ses remerciements à M. Éric MOYA, expert-comptable, en même temps qu'elle excuse M. Philippe MAS, commissaire aux comptes.

Après avoir remercié les personnes présentes, la présidente rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral.
- Présentation et approbation du rapport d'activité de l'année 2023/2024.
- Présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2023/2024 par l'expert-comptable.
- Rapport du commissaire aux comptes et quitus délivré aux administrateurs pour l'exercice 2023/2024.
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
- Présentation des perspectives 2024/2025.
- Élections au conseil d'administration : renouvellement partiel.
- Questions diverses.

RAPPORT MORAL

La présidente donne lecture de son rapport moral en soulignant notamment l'implication et la mobilisation remarquables des salariés en l'absence prolongée de la directrice.

Sylvie SEQUIER de l'association ATTAC prend alors la parole pour évoquer le différend qui oppose la Ligue des Droits de l'Homme à Arles-Associations. La présidente répond que ce point peut être abordé lors des questions diverses avant de demander au secrétaire de présenter le rapport d'activité de l'exercice 2023-2024.

ARLES - ASSOCIATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le secrétaire commence par un bref rappel du fonctionnement de la Mdva. Celle-ci fonctionne grâce à l'investissement d'un conseil d'administration, composé de 18 bénévoles, et l'engagement de 4 salariés.

Les locaux de 1000 m² sont mis à disposition gracieusement, par convention, par la ville, qui assure également la prise en charge des fluides et des photocopieurs. Il convient à ce stade de souligner l'important travail de réfection de l'écran de l'auditorium réalisé par Cédric et Mickaël.

La Mdva assure également la gestion de la salle de Pont-de-Crau.

Ses actions reposent aussi sur plusieurs supports de communication :

- les lettres aux adhérents,
- la newsletter pour les formations,
- la page Facebook,
- le site internet,
- et bien-sûr les médias locaux.

Il commente et explique ensuite les indicateurs d'activité projetés à l'écran.

- Au 31 août 2024, la Mdva compte 386 adhérents parmi lesquels 27 nouveaux et 27 associations partenaires. Un nombre qui reste globalement stable depuis 2021 et la reprise post-Covid.

Comme l'année précédente, 191 associations bénéficient de la domiciliation postale et reçoivent ainsi leur courrier à l'adresse de la Mdva.

Le nombre de copies en noir et blanc diminue de près de 8%, celui des copies en couleur double quasiment. Au total, plus de 621 000 copies ont été réalisées.

Seulement 56 participants ont assisté aux séances de formation proposées par la Mdva. Ils étaient 241 l'année précédente. Il semble en première analyse que les associations adhérentes aient moins besoin d'être formées à la comptabilité ou encore aux aspects budgétaires, administratifs ou encore légaux.

Les activités des adhérents ont généré 2 105 rencontres, retrouvant ainsi le niveau de 2019. C'est ainsi que les salles mises à disposition par la Mdva ont été occupées pendant 5 462 heures tandis que la salle polyvalente de Pont-de-Crau l'était durant 2 661 heures. Par ailleurs, la galerie a été occupée 180 jours par des expositions : peinture, photo, événementiel.

Le secrétaire conclut sa présentation en précisant que la fête des associations 2023 a réuni 176 exposants et proposé 46 animations.

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance met aux voix l'approbation du rapport d'activité conformément à l'ordre du jour.

ARLES - ASSOCIATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

L'assemblée générale adopte à la majorité des voix le rapport d'activité de l'exercice 2023-2024.

PRÉSENTATION DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Éric MOYA, expert-comptable, est invité par la présidente à faire lecture du rapport financier de l'exercice clos.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élève à 252 736 euros.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat excédentaire de 40 580 euros.

À l'issue de la présentation de M. MOYA, plusieurs participants regrettent vivement l'absence de supports écrits mis à disposition.

La présidente demande aux salariés d'imprimer le rapport financier en autant d'exemplaires que nécessaire et donne lecture du rapport du commissaire aux comptes. Ce dernier certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Mme Danielle VALETTE propose ensuite de procéder à l'élection partielle du conseil d'administration en attendant que l'impression des exemplaires du rapport financier soit réalisée.

- **Concomitamment aux opérations de dépouillement et après que le rapport financier ait été distribué aux personnes présentes, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix le rapport financier de l'exercice 2023-2024.**

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RENOUVELLEMENT PARTIEL.

Le conseil d'administration compte actuellement dix-huit membres dont trois sont sortants ; six sièges sont donc à pourvoir.

Mme Danielle VALETTE indique que constat a été fait, vendredi 15 novembre 2024 à 15 heures, par deux membres du bureau, Alain GONDAT et elle-même, ainsi que par July BOURSIER, secrétaire polyvalente, du dépôt des candidatures. Un procès-verbal de réception des candidatures a été dressé.

Elle précise qu'une candidature, celle de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne du Rouinet, transmise après l'heure limite de réception, n'a pas été retenue.

- Après s'être félicitée de l'intérêt d'autant d'associations pour participer à l'administration d'Arles-Associations, la présidente donne lecture des candidatures dans l'ordre d'arrivée de celles-ci :

ASSOCIATION DES DONNEURS BÉNÉVOLES DE SANG D'ARLES (Hélène FAURE), LES AMIS DU VIEIL ARLES (Pierre VELLY), SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ D'ARLES (Philippe VIAL), AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MUTILÉS DE GUERRE DE LA COMMUNE D'ARLES (Jean KRIPPELER), POUR LE RENOUVEAU DES PRÉMICES DU RIZ (Monique HASCOËT), LE 38' ART (Frédéric TROTTIER), COMITÉ D'INTÉRÊT DE QUARTIER DE L'HAUTURE (José VILLEMEN), À PREMIÈRE VUE (Laurent MOULIN), KIKASSI

ARLES - ASSOCIATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

KIKASSA (Khalil MOUSSAOUI), GRACCHUS BABEUF (Roselyne MAHIEU), ARELATE, JOURNÉES ROMAINES D'ARLES (Charles KACHELMANN), ATTENTION CULTURE ! (Catherine LE GUELLAUT), UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE DU PAYS D'ARLES (Marie-Hélène BONAFÉ), DARLING (Anouck COUVRAT).

Elle invite ensuite les candidats à se présenter à tour de rôle.

La présidente rappelle que le vote à bulletin secret est obligatoire dès lors que le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Chaque membre actif a donc reçu un bulletin de vote préimprimé. Les membres actifs détenant un pouvoir ont reçu un deuxième bulletin de vote

Le bulletin de vote se présente sous la forme d'un billet préimprimé sur lequel la liste des noms des candidats et des associations qu'ils représentent est déjà indiquée. Les électeurs doivent biffer des noms afin que le bulletin ne comprenne pas plus de noms que le nombre de sièges à pourvoir soit six.

Les opérations de vote se déroulent à bulletin secret.

Le dernier conseil d'administration a décidé que les opérations de dépouillement permettant de compter les bulletins et de proclamer les résultats seraient confiées à messieurs AUBERT, DESCLAUX, GONDAT et LAVILLE.

À l'issue du vote, les quatre membres désignés par le conseil d'administration se retirent pour procéder au recensement des votes et au dépouillement des votes et constatent que :

- M. Pierre VELLY (LES AMIS DU VIEIL ARLES) obtient 61 voix ;
- Mme Monique HASCOËT (POUR LE RENOUVEAU DES PRÉMICES DU RIZ) obtient 60 voix ;
- Mme Hélène FAURE (ASSOCIATION DES DONNEURS BÉNÉVOLES DE SANG D'ARLES) obtient 60 voix ;
- M. Jean KRIPPELER (AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MUTILÉS DE GUERRE DE LA COMMUNE D'ARLES) obtient 59 voix ;
- M. Philippe VIAL (SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ D'ARLES) obtient 59 voix ;
- Mme Catherine LE GUELLAUT (ATTENTION CULTURE !) obtient 54 voix ;
- M. Laurent MOULIN (À PREMIÈRE VUE) obtient 9 voix ;
- M. Khalil MOUSSAOUI (KIKASSI KIKASSA) obtient 42 voix ;
- Mme Roselyne MAHIEU (GRACCHUS BABEUF) obtient 9 voix ;
- Mme Marie-Hélène BONAFÉ (UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE DU PAYS D'ARLES) obtient 48 voix ;
- M. Charles KACHELMANN (ARELATE, JOURNÉES ROMAINES D'ARLES) obtient 73 voix ;
- M. José VILLEMIN (COMITÉ D'INTÉRÊT DE QUARTIER DE L'HAUTURE) obtient 48 voix ;
- M. Anouck COUVRAT (DARLING) obtient 4 voix ;
- M. Frédéric TROTTIER (LE 38' ART) obtient 42 voix.

ARLES - ASSOCIATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

ARLES-ASSOCIATIONS

A . G . O . 2 0 2 4

Un procès-verbal de l'élection au conseil d'administration a été dressé et signé par les quatre membres du bureau de vote.

Sont élus au conseil d'administration : M. Charles KACHELMANN, M. Pierre VELLY, Mme Monique HASCOËT, Mme Hélène FAURE, M. Jean KRIPPELER, M. Philippe VIAL.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs des membres présents expriment vivement leur désaccord avec la décision du conseil d'administration d'engager une procédure d'exclusion à l'encontre de la LDH pour motif grave portant préjudice matériel à l'association et préjudice moral à ses membres et personnels conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts d'Arles-Associations et de rejeter la candidature de la LDH au conseil d'administration.

Mme Marie-Hélène BONAFÉ (UNIVERSITÉ POPULAIRE ET CITOYENNE DU PAYS D'ARLES) propose une médiation pour tenter de trouver un accord amiable et mettre fin au différend.

La présidente répond qu'elle y était favorable. Elle s'est d'ailleurs rapprochée à cette fin de Mme POZZOLI après le rejet par le juge de la demande de référé-suspension de la LDH. Mme POZZOLI a renvoyé Danielle VALETTE vers l'avocat de la LDH qui a opposé une fin de non-recevoir.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer et la discussion étant close, la séance est levée à 21 h.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Danielle VALETTE,
Présidente d'Arles-Associations



Thierry DESCLAUX
Secrétaire d'Arles-Associations

